

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 1 décembre 2022

Délibération BU_20221201_014

Convention de partenariat entre l'Institution de Gestion Sociale des Armées et le SDIS

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la défense ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS de bénéficier de certaines des activités de l'Institution de Gestion Sociale des Armées ;

DECIDE :

Article unique . La convention de partenariat avec l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA), ci-annexée, ayant pour objet de permettre au SDIS de bénéficier d'une partie des prestations « Vacances /Loisirs » de l'IGESA est approuvée et Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET

